

LE **PASS SPORT**



**50 EUROS**

### EST-CE QUE JE PEUX EN BENEFICIER ?

Aide de l'état destinée aux bénéficiaires nés entre :

- Le **16.09.2004** et le **31.12.2016** bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- Le **01.06.2002** et le **31.12.2016** bénéficiant de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- Le **16.09.1991** et le **31.12.2006** bénéficiant de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- **Les étudiants jusqu'à 28 ans** bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur, aide annuelle des CROUS ou d'une bourse des conseils généraux pour les formations sanitaires et sociales

### COMMENT FAIRE ?

- Réceptionner par mail mon code unique et personnel en juillet-août pour les familles éligibles (octobre pour les étudiants boursiers). Ce code n'est utilisable qu'une fois. (fin août un nouveau portail Pass Sport sera ouvert pour ceux qui n'auraient pas reçu leur code ou ceux qui l'auraient perdu)
- Remettre mon code au club ainsi qu'un chèque caution

Informations sur <https://www.sports.gouv.fr/pass-sport>

### PASS JEUNES 76



**40 ou 60 EUROS**

### EST-CE QUE JE PEUX EN BENEFICIER ?

Aide destinée aux enfants nés entre le 16.09.2006 et le 31.12.2016

- Résidant en Seine-Maritime
- Bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ou de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- Inscrits dans une structure sportive affiliée à une fédération agréée par le Ministère des Sports et/ou dans une structure culturelle référencée par le département

### COMMENT FAIRE ?

- Inscription à réaliser par la famille sur le portail des téléservices entre le 01/10/22 et le 31/03/2023. <https://teleservices76.seinemaritime.fr>
- Remettre les documents justificatifs au club (ARS ou AEEH) + un chèque caution de la somme choisie

Informations sur <https://www.seinemaritime.fr/mes-activites/sport/les-aides-aux-sportifs.html>

### CARTE ATOUTS NORMANDIE



**30 EUROS**

### EST-CE QUE JE PEUX EN BENEFICIER ?

Aide régionale pour tous les jeunes 15-25 ans vivant en Normandie

### COMMENT FAIRE ?

- Se connecter sur <https://atouts.normandie.fr> pour créer son compte
- Adhérer au volet loisirs de la carte atouts (10 euros)
- Récupérer son QR Code
- Remettre son QR Code au club

Infos au 02 31 06 95 99

Ou sur <https://atouts.normandie.fr>

## CONTRAT LOISIRS JEUNES



Jusqu'à  
170 EUROS

### EST-CE QUE JE PEUX EN BENEFICIER ?

Aide de la ville de Rouen destinée

- aux enfants nés entre le 01.01.2004 et le 31.12.2016
- Habitant à Rouen
- Dont le quotient familial en cours ne dépasse pas 600 euros
- Qui s'engage à L'assiduité ou à une action citoyenne.

Vous n'habitez pas Rouen, n'hésitez pas contacter votre commune qui propose peut-être des dispositifs équivalents.

### COMMENT FAIRE ?

- Faire l'essai de l'activité et demander une attestation avec devis
  - Prendre rendez-vous auprès de l'équipe Rouen Loisirs Jeunes (permanence du 05/09 au 20/10/2022) avec attestation du quotient familial (CAF) et l'attestation d'essai et tarif de l'activité
  - Faire remplir le bon d'accord de l'équipe Rouen Loisirs Jeunes et remettre ce bon d'accord au club
- Lieux de permanence et informations disponibles sur <https://rouen.fr/loisirs-jeunes>

## BONS TEMPS LIBRE



50 à 160  
EUROS

### EST-CE QUE JE PEUX EN BENEFICIER ?

Aide de la Caisse d'Allocation Familiale 76 destinée

- Aux enfants de 3 à 18 ans dans l'année civile en cours
- De famille allocataire de la CAF
- De Quotient familial inférieure à 600 euros en 2021

### COMMENT FAIRE ?

- Un Courrier ou mail est adressé à la famille en début d'année pour l'informer du niveau de ses droits
- Remettre ce document au club (ou informer le club de vos droits) avant décembre 2022

Informations sur <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-maritime/offre-de-service/vie-personnelle/je-souhaite-etre-aide-nour>

## PASS COLLEGIEN



25 EUROS

### EST-CE QUE JE PEUX EN BENEFICIER ?

- Tous les collégiens
- Sans conditions de ressources
- Aide à l'adhésion annuelle dans une association sportive, culturelle ou artistique

### COMMENT FAIRE ?

- Inscription dématérialisée sur le portail téléservice du département 76 <https://teleservices/76.seinemaritime.fr>
- Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars
- Remettre un certificat de scolarité au club